LA JEUNESSE D'ARBANATS BRILLE EN LITTÉRATURE ET EN ATHLÉTISME



CONCOURS DE LECTURE 2022

Cette année encore, nous avons inscrit les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école au concours de lecture LENNO. Ce concours rassemble tous les élèves des cours moyens des écoles primaires privées et publiques du département de la Gironde.

Une élève de CM2, *Lily LIBERGE* a été finaliste du concours et a gagné la 2ème place.

Pour la seconde année Arbanats monte sur le podium.

C'est donc avec une grande fierté que l'équipe pédagogique ainsi que l'équipe municipale félicitent, Lily *LIBERGE* pour sa prestation.



Depuis l'an dernier, ce concours a suscité un engouement général pour la lecture, au sein de toutes les classes.



De gauche à droite : Pauline RIEHS, Sarah HAINAUT, Chantal BRUN, Marianne MILLAS, Jennyfer et Evangeline LIEURY

CINQ GYMNASTES AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL

Toutes licenciées du club « Les Perce Neige » de Castres en UFOLEP, ces jeunes Arbanataises ont vécu de beaux moments de compétition cette année.

Grâce à leur assiduité lors des entrainements, à l'investissement et au soutien de leur coach : Chantal BRUN, nos cinq gymnastes ont passé avec succès les étapes départementales et régionales et ont participé aux phases finales de leurs catégories respectives, en juin dernier.

En filière jeune, Evangeline LIEURY est arrivée sur la seconde marche du podium en finale groupe 3 (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) par équipe.

En filière nationale, Dorine MARTY (absente pour la photo) et Marianne MILLAS ont réalisé un très beau parcours et sont arrivées en demi-finale nationale par équipe après une troisième place en compétition régionale.

Pauline RIEHS et Jennyfer LIEURY après une troisième place en compétition régionale ont décroché une très belle 5ème place en finale nationale.

Sarah HAINAUT a réalisé une excellente saison que ce soit en équipe ou en individuelle en finissant sur la première marche du podium à toutes les compétitions et en décrochant les titres de *championne de France* en équipe et en individuel.

Félicitations à toutes ces valeureuses gymnastes!

VIE ASSOCIATIVE

VIE SCOLAIRE

Page 1 à 4

Page 5 à 6

VIE COMMUNALE

Page 7 à 12

VIE SCOLAIRE

LE PASSAGE AU COLLÈGE



Vendredi 1^{er} juillet 2022, les 15 élèves de la classe de CM2 ont été accueillis à la mairie d'ARBANATS par Mme TEYCHENEY, maire, et Mme ALLEMAND, 1^{ère} adjointe, en vue de les féliciter pour leur passage au collège à la rentrée scolaire prochaine.

Accompagnés de leur enseignante, c'est de façon solennelle qu'ils ont été reçus dans la salle du conseil municipal.

Après un discours de félicitations de Mme le Maire, chaque élève s'est vu remettre un cadeau spécifiquement choisi pour les années collège.

C'est avec une grande émotion et une certaine excitation qu'ils ont découvert leur calculatrice CASIO spéciale « collège ».



A peine déballée et sortie de sa boite, chacun était sur sa calculatrice pour en comprendre son fonctionnement. C'était l'euphorie générale! Ce moment privilégié s'est achevé avec un petit goûter et la traditionnelle photo de groupe.





LES ÉLÈVES EN SORTIE SCOLAIRE

Après deux ans de pandémie les élèves des classes de CP et CE1 ont eu le plaisir, *lundi 20 juin 2022*, de partir toute la journée en sortie scolaire sur le bassin d'Arcachon.

Durant toute la matinée les enfants ont pu visiter :

 le port de GUJAN MESTRAS avec ses cabanes ostréicoles et ses nombreux bateaux traditionnels de pêche,



la maison de l'Huître

Situé au bord de l'océan, ce musée consacré à l'histoire et à la culture de l'huître a su retenir l'attention des enfants grâce aux nombreuses expositions, films, quizz pédagogiques et objets divers mis à leur disposition.



Quant à l'après-midi, les enfants se sont tout d'abord confrontés à la montée de la dune du Pilat avant de se livrer à un atelier créatif appelé « Land Art ».

Cette activité consiste à créer un objet décoratif à l'aide de matières naturelles (branchages, bois flotté, feuilles, fleurs, cailloux, pommes de pin...) trouvées ici et là dans la nature.

Cette activité artistique permet non seulement d'éveiller les jeunes à l'art mais aussi de les sensibiliser à la préservation de la nature.

VIE SCOLAIRE

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Après deux années de privation, c'est avec plaisir que les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont partis en voyage scolaire avec nuitée à Sabres les 9 et 10 juin 2022.

Durant leur séjour, ils ont fait du tir à l'arc, du vélo et de la course d'orientation.

Ils ont également passé une demi-journée à l'écomusée de Marquèze situé dans le parc naturel régional des Landes de Gascogne.

C'est l'un des tout premiers écomusées de France. Il a pour mission de conserver, d'étudier et de transmettre le patrimoine de la Grande Lande en reconstituant le cadre de vie de ses habitants au XIXème siècle.

Le séjour a été à la hauteur de leurs attentes.











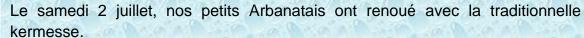
VIE SCOLAIRE

L'ÉCOLE EST FINIE









Comme chaque année, celle-ci marque la fin de l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur.

Les enseignantes et l'équipe périscolaire ont redoublé d'inventivité en proposant le thème « Sous l'Océan », inspiré du livre « Timioche, le petit poisson qui racontait des histoires » de Julia Donaldson.

Timioche est un petit poisson débordant d'imagination qui, pour expliquer ses retards répétés à son institutrice, Mademoiselle Raie, invente des histoires plus farfelues les unes que les autres.

Ainsi, sur fond de décors marins nos écoliers sont devenus des sirènes, des poissons ou encore des tortues. Chacune des danses illustrait une des excuses de Timioche.

Merci à Gina MILLAS qui a magnifiquement assuré la partie musique, indispensable pour sublimer chaque scénette.

Ainsi, la magie a opéré et une fois de plus les spectateurs étaient tous sous le charme.

Après la représentation de nos jeunes artistes, un passage par la buvette était le bienvenu car la chaleur était aussi de la fête. Barbe à papa, ateliers maquillage et tatouage, stand de jeux, l'Association des parents d'élèves avait tout organisé avec brio.

Vers 19 heures, l'apéritif offert par la mairie a permis de prolonger ce moment de convivialité autour d'un verre et de petites bouchées salées. Le repas a ensuite pris la relève, réunissant tous les acteurs de cette journée qui fût encore une belle réussite.





CEAN









VIE ASSOCIATIVE

LE LOTO ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE EN FÊTE

Le 13 mai dernier, c'est avec un très grand plaisir que nous avons organisé le loto de l'école.

De nombreuses personnes étaient présentes pour ces retrouvailles après 2 années d'absence.

Grâce aux dons et lots récoltés par l'association, 22 lots composés de bons d'achat, jouets, vins et entrées dans des parcs de loisirs, ont pu être gagnés!

Nous remercions tout particulièrement les artisans et commerçants Arbanatais qui nous ont bien gâtés.

Chaque enfant de l'école présent à la soirée est également reparti avec un lot gagné lors de la partie enfant. Ils ont ensuite pu poursuivre les festivités en regardant un dessin animé dans la salle des associations sous l'œil de nos bénévoles.

Buvette et petite restauration ont été proposées tout au long de la soirée. Nous remercions les maîtresses qui nous ont aidées à animer cette belle soirée ainsi que toutes les personnes présentes.

Nous espérons vous revoir aussi nombreux et aussi chanceux l'année prochaine!!

L'équipe Ecole en Fête.





VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION AZIMUT CLÔTURE L'ANNÉE EN MUSIQUE

Comme chaque année les élèves de l'école de musique d'Arbanats "Musique Azimut" ont conclu leur année par un spectacle donné à la salle des fêtes.

Et quel spectacle!

Une centaine de personnes a répondu présent malgré la chaleur de ce vendredi 17 Juin!

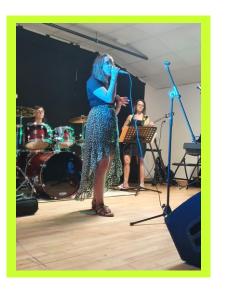
Chanteurs, guitaristes, bassistes, batteurs, saxophonistes, pianistes nous ont envoutés sur des morceaux de toutes les époques!

Les plus jeunes ont même présenté des pièces classiques seuls sur scène ou accompagnés de leur professeur!

Encore une bien belle réussite pour cette petite école familiale que vous pourrez retrouver lors du forum des associations le samedi 3 septembre 2022.











VIE ASSOCIATIVE

LE CONCOURS DE PÉTANQUE





Le 14 Juillet, les 12 heures de pétanque ont pu avoir lieu malgré un arrêté préfectoral qui ne nous a pas permis de jouer de 8h00 à 20h00 comme prévu.

Ces 12 heures se sont transformées en 6 heures mais tous les clubs étaient ravis que nous ayons réussi à maintenir cette manifestation.

Nous remercions toutes les équipes présentes ce jour-là pour le concours, l'ensemble des bénévoles qui nous ont aidés et ont contribué à la réussite de cette journée et enfin la mairie pour avoir mis à notre disposition les locaux municipaux.

VIE ASSOCIATIVE

LE RETOUR DU COMITÉ DES FÊTES

A l'initiative de quelques Arbanatais motivés pour redynamiser la commune, une réunion d'information publique a été proposée le 1^{er} juin aux administrés. Lors de cette réunion, les personnes présentes ont évoqué plusieurs idées de projets festifs et réaffirmé leur souhait de recréer l'association en élisant les membres du nouveau bureau.

Les élus sont :

- Mr MILLAS Hervé
- , président
- Mr SIEGFRED Matt
- , trésorier
- Mme PINTO Andrea
- , secrétaire
- Mme URBANSKI Aurelia, secrétaire adjointe





VIE ASSOCIATIVE

LA ZUMBA PROPOSÉE PAR ARBANAGYM

Dimanche 22 mai, Arbanagym vous a proposé une matinée zumba.

Nous étions une trentaine dans la cour de l'école pour suivre les chorégraphies de Nadège et Sébastien.

Malgré la chaleur, tout le monde s'est bien amusé et certaines personnes ont même décidé de prendre une licence pour l'année prochaine.

La matinée s'est terminée par une auberge espagnole, à la salle des fêtes et dans une ambiance un peu plus fraîche !



VIE COMMUNALE

DEPUIS QUAND LE 8 MAI 1945 EST-IL CÉLÉBRÉ EN FRANCE ?

En France, la loi 46-934 du 7 mai 1946 avait fixé la date de commémoration de la Victoire des alliés sur l'Allemagne nazie, au 8 mai de chaque année à condition que ce jour soit un dimanche. Dans le cas contraire, cette commémoration était prévue le premier dimanche qui suivait cette date.

Par la suite, la loi 53-225 du 20 mars 1953 prévoyait la célébration de cette journée : le 8 mai qui devenait alors un jour férié. Dans le contexte de la réconciliation franco-allemande, le décret du 11 avril 1959 supprimait ce jour férié même si la commémoration du 8 mai 1945 est maintenue chaque deuxième dimanche du mois de mai.

Un décret du 17 janvier 1968 prévoyait finalement de commémorer cette date anniversaire chaque 8 mai en fin d'après-midi. Enfin, de 1975 à 1981, cette journée de commémoration est abandonnée au profit du 9 mai, en souvenir du discours de Robert Schumann sur la construction européenne.

La date de cette commémoration devait encore être modifiée par la loi 81-893 complétant certaines dispositions du code du travail, la commémoration du 8 mai est rétablie et cette date devient, jusqu'à nos jours, un nouveau jour férié.

La participation de nos petits élus du CMJ à ces cérémonies leur permet de mieux comprendre l'histoire mais aussi de partager la notion d'engagement et du devoir de mémoire si chères à nos anciens combattants...

Profondément attachée à l'histoire de sa commune, au respect et au souvenir dus à ses soldats, la municipalité s'est dotée cette année d'un magnifique drapeau frappé d'une inscription brodée au fil d'or. Ceints de leur écharpe « bleu, blanc, rouge », nos petits élus ont fièrement fait honneur aux soldats « morts pour la France » et l'émotion se lisait alors sur le visage de nos vétérans...







VIE COMMUNALE

LE REPAS DES ANCIENS



En raison de l'épidémie de Covid, le traditionnel repas annuel de fin d'année offert par la municipalité pour les Arbanatais de 70 ans et plus, avait été annulé ces deux dernières années. C'est donc avec plaisir que 49 convives ont répondu samedi 21 mai à l'invitation du conseil municipal mettant ainsi un terme à des mois d'isolement.

Le déjeuner a été servi dans la salle des fêtes par l'équipe de Mr Prud'homme traiteur à Arbanats qui avait joliment décoré et habillé les tables de nappes blanches.

Les groupes se sont formés par affinités et chacun a pris plaisir de se retrouver pour déguster le menu proposé allant des pièces apéritives au savoureux dessert chocolaté!!

La climatisation tout juste installée dans la salle des fêtes a été vivement appréciée par l'ensemble des convives car la canicule s'était aussi invitée ce jour-là...

Nous espérons que le Covid-19 et ses satanés variants nous permettront de fêter la fin d'année 2022 dans de bonnes conditions et nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous nos anciens au mois de décembre prochain...

















URBANISME: PROGRAMME D'ECOLE CONTRACTUALISE

CONVENTION SIGNÉE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Lundi 11 juillet 2022, Christine BOST vice-présidente du Conseil Départemental de la Gironde chargée de l'aménagement territorial, des coopérations et du tourisme, a signé un programme d'école contractualisé avec Mme TEYCHENEY, maire d'Arbanats.





Les mouvements démographiques sur notre commune viennent modifier les rangs de notre groupe scolaire qui, peu à peu, manque d'espace et de convivialité, en particulier au niveau de notre cantine.

Désormais, tous les enfants profitent du service de restauration et le nombre de repas servis a augmenté ces dernières années. La cuisine, conçue en 2000 fonctionnait avec une agent municipale, alors que trois personnes sont désormais nécessaires pour préparer les repas quotidiennement.

Soucieux du bien-être des enfants et des professionnels qui œuvrent auprès d'eux, nous avons lancé l'an dernier une étude d'envergure pour la restructuration générale de l'école et l'aménagement de ses abords.

Mais hélas, au regard d'un devis estimatif de plus de 2 millions d'euros nous avons dû reconnaître que ce projet était trop ambitieux et financièrement disproportionné pour notre budget communal.

Nous avons dû revoir cette étude et n'en retenir que l'essentiel : la construction du restaurant scolaire, d'un préau et l'aménagement de ses abords.

Le coût de ce nouveau projet est d'environ 1,3 millions €.

Le montant global subventionnable est de 513 600 € pour lequel nous avons obtenu du Conseil Départemental, une aide de 154 548 €.

Au terme de cette rencontre, un cocktail accompagné de petites bouchées salées et sucrés a été offert.











VIE COMMUNALE

LE DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION QUI VOUS PROTÈGE





LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoires** est <u>le débroussaillement</u> dont les dispositions sont définies par le code forestier et les réglements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT?

Le débroussaillement consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher! (Art. L 131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSAILLER?

- 29 Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité,
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.
- Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

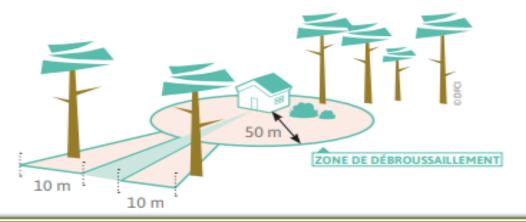
OÙ DÉBROUSSAILLER?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 30 50 m aux abords des constructions,
- 39 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



VIE COMMUNALE

LE DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION QUI VOUS PROTÈGE

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillement incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.

(Art. L 134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété!

Le débroussaillement doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

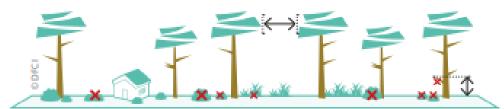
- Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m²
 (Art. 1.334.3 du code forestion)
- (Art. L 134-2 du code forestier)
- Description Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

QUAND DÉBROUSSAILLER?

La période la plus appropriée est juste avant la reprise de la végétation, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur dfci-aquitaine.fr). Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

COMMENT DÉBROUSSAILLER?

DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillement nécessite :

- Une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- Une tronçonneuse.
- ATTENTION. Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT!

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés :

les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. 131-13 du code pénal).

. Applica.



contact@ardfci.com

DFCI AQUITAINE





№ ныжетию ет соимынсалюм - наяв 2020 - себот рнотов : оно аодилане / ка:

VIE COMMUNALE

LA MÉDAILLE DE MAIRE HONORAIRE

Le titre de maire honoraire est un titre honorifique qui peut être conféré aux maires qui ont exercé des mandats locaux pendant une durée suffisamment longue mais qui ne les exercent plus. Ce titre ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative particulière ni aucun avantage financier.

L'honorariat est attribué par arrêté préfectoral à condition que la demande d'attribution du titre honoraire soit faite par l'intéressé lui-même ou par la collectivité territoriale où il a exercé son mandat.

A la demande de Mr Daniel DUBOURG ancien maire d'ARBANATS, Madame la Préfète lui a décerné le titre de maire honoraire en juin 2021.

Félicitations pour cette distinction!



DATES A RETENIR

CAP 33: Août 2022

CAP 33 est une opération impulsée par le Conseil Départemental de la Gironde et mise en place par la Communauté de Communes du Sud Gironde. Cette opération permet aux participants de pratiquer des activités sportives et culturelles sur le territoire pendant les mois de juillet et août. Ces animations sont principalement gratuites.

Au programme de cet été sur Arbanats des animations sportives

- Période : le mois d'AOÛT
- Date: tous les mardis de 10h00 à 11h30.
- RDV : rue des écoles
- Activités proposées : FOOT / DISC-GOLF / GOLF /

LECTURE et divers jeux traditionnels animés par le réseau de bibliothèques Convergence Garonne.



LES GENS DU VOYAGE: Août 2022

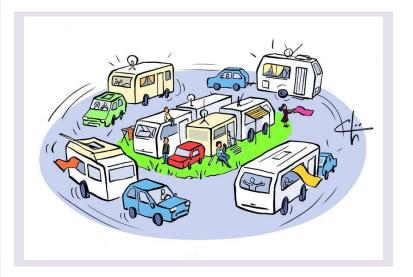
Ne pouvant nous soustraire au respect de la convention signée entre la Préfecture et les gens du voyage, nous devons, comme l'an dernier, mettre à leur disposition un espace suffisamment vaste sur lequel 16 à 20 caravanes peuvent stationner.

Arrivant de la commune de Portets, ils s'installeront à ARBANATS du *08 août* au 22/08/2022 inclus, sur le terrain de « foot » situé aux abords du chemin gravé.

Nous leur avons proposé, moyennant une participation de leur part, de faire amener des toilettes autonomes afin que les alentours ne soient pas souillés. Ils ont apprécié cette idée qu'ils n'ont pas retenue car, conscients des désagréments qu'ils ont pu causer par le passé, ils se sont engagés par contrat auprès d'une entreprise de nettoyage qui interviendra régulièrement sur l'ensemble du campement.

Pour rappel, la Préfecture leur impose une participation journalière de 10 € par famille et par jour pour leur consommation d'eau (l'an dernier, la commune a encaissé 520 € pour leurs deux semaines de présence).

La convention préfectorale stipule également l'essentiel des règles de bonne conduite que les communes attendent de leur communauté; ils se sont engagés à les respecter et nous avons le devoir de les accueillir avec bienveillance.





LE FORUM DES ASSOCIATIONS: 3 Septembre 2022

Samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à 16h00 aura lieu la deuxième édition du forum des associations à Arbanats.

Les associations seront présentes toute la journée sur le parking face à la salle des fêtes place Carayon Latour. Une opportunité pour les administrés d'Arbanats et des communes voisines de découvrir les différentes associations, de renouveler leur adhésion ou tout simplement de partager un agréable moment.

LE MARCHÉ NOCTURNE : 3 Septembre 2022

L'association Arbanagym vous donne rendez-vous dimanche 3 septembre après le forum des associations pour un marché nocturne dans le bourg d'Arbanats.

Une occasion de déguster de bons produits locaux et de découvrir quelques créations artisanales dans une ambiance conviviale et musicale.

Pour le plaisir des plus jeunes une structure gonflable sera même installée.

Autant de suggestions qui devraient vous permettre de passer un délicieux marché nocturne.



SOIRÉE HALLOWEEN: 31 Octobre 2022

Le comité des fêtes vous informe que lundi 31 octobre Arbanats fêtera HALLOWEEN.

Au programme des festivités :

- La décoration de la salle des fêtes aux couleurs d'Halloween avec la participation de tous.
- La chasse aux friandises : à la tombée de la nuit les enfants accompagnés de leurs parents, feront la chasse aux friandises dans toutes les rues et avenues d'Arbanats.
- Concours du meilleur costume et du plus « moche mais gouteux gâteau d'Halloween » avec remise de prix pour les participants de 6 à 80 ans et plus, dans les deux catégories.
- Diner sur le modèle « auberge espagnole » sur le thème d'HALLOWEEN.



HUMOUR



INFORMATION PRATIQUE

Dans l'attente de notre prochain « ARBANAT'S MAG » prévu pour Octobre 2022, la commission communication vous encourage à consulter les différents supports de communication que nous avons créés pour vous et que vous pouvez consulter gratuitement via Cityall, Facebook d'Arbanats et le site internet de la commune (https://www.arbanats.fr).



